

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 43/2020

Nos réf. : SR/HT/DD/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 03/11/2020
 Reçu en préfecture le 03/11/2020
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20200918-2020DELIB43-DE

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION : 10/09/2020 | L'an deux mil vingt le dix huit septembre à vingt heures, |
| DATE D'AFFICHAGE : 18/09/2020 | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i> | <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, PETRUZZELLI Alicia (arrivée à 20h07), GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, DEVAUX Cloé, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, ATAR Nathalie, FRANÇOIS Claudine. <i>Était représentés :</i> LORDIER Patrick, VEDRINE Sandrine, LAFRANCE Christian, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, GRISEY David, BEDEZ Christian. |
| OBJET : <i>Élection des administrateurs élus du CCAS</i> <i>Annule et remplace la délibération n°26/2020 du 11/06/2020</i> | <i>Procurations données :</i> LORDIER Patrick a donné procuration à CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, LAFRANCE Christian a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, REBOUH Mehdi a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, WETZEL Brigitte a donné procuration à ROY Brigitte, GRISEY David a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, BEDEZ Christian a donné procuration à DURY Bernard. |
| RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0 | Jean-Luc MARTINO est nommé secrétaire de séance. |

Madame Sophie RADREAU - Maire, soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Ainsi, nous allons procéder à nouveau à l'élection des 4 membres élus et ce, suivant la procédure correcte : chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6, R 123-7 et R 123-8,

Vu le procès-verbal de sa séance d'installation du 28 mai 2020, qu'il convient d'annuler,

Vu sa délibération du 11 juin 2020 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'annuler la délibération n°43/2020 du 11 juin 2020,
- de procéder ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

► Les listes de candidats présentées par les conseillers municipaux sont les suivantes :

- **Liste 1 :**

- Jean-Pierre LOUYS
- Brigitte ROY
- Jean-Pierre POIVEY
- Ghislaine EMONIN

- **Liste 2 :**

- Claudine FRANÇOIS
- Bernard DURY
- Nathalie ATAR
- David GRISEY

► L'élection se déroule au scrutin secret.

► Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de sièges à pourvoir : 4
- nombre de votants : 27
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27
- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : $27/4 = 6$

► **Ont obtenu :**

| Listes de candidats | Nombre de voix obtenues | Nombre de sièges attribués au quotient | Reste de voix | Nombre de sièges attribués au plus fort reste | Nombre total de sièges attribués |
|---------------------|-------------------------|--|---------------|---|----------------------------------|
| Liste 1 | 21 | 3 | 0 | 0 | 3 |
| Liste 2 | 6 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Total | 27 | 4 | 0 | 0 | 4 |

► Sont donc proclamés élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- **Liste 1 :**

- Jean-Pierre LOUYS
- Brigitte ROY
- Jean-Pierre POIVEY

- **Liste 2 :**

- Claudine FRANÇOIS

Fait et délibéré à Bavans, le 18/09/2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Sophie RADREAU

| |
|--|
| Envoyé en préfecture le 03/11/2020 |
| Reçu en préfecture le 03/11/2020 |
| Affiché le  |
| ID : 025-212500482-20200918-2020DELIB43-DE |

